Section de Saône & Loire
CAP 1 B EN A

Point 1 Approbation du PV du 9 novembre 2016 liste aptitude 2017

vote POUR

Point 2 Liste d'aptitude 2018

Depuis 2 ans le département n'a pas de potentialité de promotion de B en A. De ce fait et compte tenu de l'absence de changement dans la situation de l'agent classé excellent en 2016 FO71 a voté pour la proposition de l'administration.

FO71 a fait part de ses craintes concernant à l'avenir l'exercice de défense des dossiers compte tenu de l'évolution de l'évaluation. Seules les appréciations littérales vont permettre de porter un regard sur la situation de l'agent, appréciations qui seront fonction des « qualités d'écriture des notateurs ».
Il serait opportun que la Direction mette l'accent sur l'importance des appréciations surtout dans le cas ou l'agent se présente sur la liste d'aptitude.

L'administration a indiqué que le profil croix était également un élément qui pouvait être discriminant. Mais effectivement il est primordial que les notateurs mettent en avant dans les appréciations les qualités de l'agent avec un focus particulier notamment sur la mobilité fonctionnelle et le cas échéant des expériences tel que l'encadrement et la formation qui sont des éléments révélateurs des capacités à assumer les fonctions de cadre A.

Pour FO 71 la mobilité fonctionnelle s'entend au sein de tous les types de structure notamment pour les agents qui sont en structure de taille petite et moyenne au sein desquelles malgré la polyvalence il convient d'insister sur les changements de missions et valoriser les tâches accomplies de manière précise.

Les représentants de FO 71 au CAP A